



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°12

Séance ordinaire du jeudi 30 avril 2014 à 19 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour : *(modifié en cours de séance)*

Partie officielle (19 h 00) : présentation des véhicules de l'équipe de voirie

Partie officielle (19 h 15) :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2014-2015
4. Rapports de la/des :
 - a) commission réglementaire
 - b) commission financière
 - c) commissions de salubrité publique et de police du feu
 - d) commission des travaux publics et des services industriels
 - e) commission de l'environnement et du développement durable
 - f) commission d'urbanisme
 - g) commission des sites de loisirs et des espaces publics
 - h) commission des naturalisations et des agrégations
 - i) commission de circulation, des transports et de l'agglomération
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2013
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales
7. Motions et propositions
8. Questions du parti Libéral-Radical de La Tène relatives au gazoduc du canal de la Thielle
9. Question de Sylvie Fassbind-Ducommun intitulée « Gare à la Gare »
10. Interpellations et autres questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

* * * * *

Partie officielle : présentation des véhicules de l'équipe de voirie (se passe dans la cour, à l'extérieur de l'Espace Perrier).

* * * * *

Partie officielle

Le président Michel Montini (GCD-PLRT), avant de commencer cette séance ordinaire du Conseil général du 30 avril, souhaite donner la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT) qui a une communication importante à faire.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vous informe que mon collègue et ami Francis Boss a fait un AVC ; il est hospitalisé et sera transféré prochainement à Landeyeux pour rééducation. Pour le moment, cela va plus ou moins bien mais c'est long. Voilà ce que je voulais vous informer avant l'appel. Merci. ».

Le président signale que cette information concernant notre collègue Francis Boss nous touche beaucoup et nous allons toutes et tous penser à lui.

1. Appel

La secrétaire Marie Dubois Passaplan (ELT) procède à l'appel comme suit :

33 présents, 7 excusés : Francis Boss (PSLT), Erich Brönnimann (ELT), Manuel Joao Carneiro Costa (PSLT), Pierre-Olivier Maire (ELT), Arianit Pira (GCD-PLRT), Emmanuel Rieder (GCD-PLRT) et Ted Smith (GCD-PLRT) ; est annoncé démissionnaire Sébastien Reclaru (ELT). **La majorité est fixée à 17.**

Ordre du jour :

Le président signale que nous avons reçu lundi soir une question écrite, qui est posée sur vos tables, de Pascal Vaucher (ELT) ; nous vous proposons de la placer en 10^e position après celle de Sylvie Fassbind-Ducommun, de sorte que les points suivants deviennent respectivement 11, 12, 13 et 14.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour est ainsi adopté.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2014-2015

Sont nommés tacitement et avec applaudissements :

Présidente	Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT)
Vice-président	Michel Planas (ELT)
Secrétaire	Heinz Hoffmann (GCD-PLRT)
Vice-secrétaire	Quentin Estève (PSLT)
Questeurs	Florian Bulliard (GCD-PLRT) Kamel Ghnaïa (ELT)

Le président adresse ses félicitations à ce bureau entièrement recomposé et propose de changer de place.

Nicolas Krügel (GCD-PLRT), avant ce changement de place, souhaite préalablement remercier le président, qui lui donne volontiers la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous étions encore très empruntés sur la façon dont ceci allait se passer mais nous allons quand même prendre le temps de vous remercier, Monsieur le président, puisque parmi les récents présidents du Législatif communal, vous serez sans doute celui qui aura défriché le plus de terres inconnues.

Une bonne dose de créativité parlementaire a en effet marqué l'année qui s'achève avec la nécessité pour vous de trouver le juste chemin entre textes cantonaux, règlements communaux et imagination des intervenants en notre hémicycle.

Vos qualités de juriste, Monsieur le président, et d'avocat nous auront dans ce contexte été d'un précieux usage.

Et nous tenons à saluer le sang-froid dont vous avez su compléter ce profil technique. Il en fallait une bonne dose pour naviguer à travers une reconstitution des autorités exécutives ou étrenner les dispositions réglementaires relatives à la majorité qualifiée.

A chacune de nos réunions, vous avez su peser les alternatives, les exposer avec justesse et permettre au débat de progresser.

Nous vous devons une fière chandelle et tenons aujourd'hui à vous remercier très chaleureusement de nous avoir évité un funeste borborygme. En guise de témoignage, nous vous remettons de quoi agrémenter les pauses des beaux jours à venir. Et vous pouvez, de notre point de vue en tout cas, être fier de votre passage au perchoir, Monsieur le président. ».

- Applaudissements -

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ou plutôt ex-président, ou futur ex-président,

Cette tranquille Assemblée est rythmée par la succession annuelle de différentes personnalités au sein du bureau du Conseil général, et la présidence n'échappe pas à cette règle, le rythme est immuable et les différents partis y passent tour à tour !

C'est donc l'occasion d'apprécier différentes personnalités aux mêmes postes et de voir des collègues du Conseil général dans d'autres fonctions, c'est parfois assez intéressant !

J'ai dit « tranquille Assemblée » à dessein, pour provoquer, mais sans succès !

Car cette année, comme l'a très bien fait remarquer Nicolas Krügel avant moi, n'a de loin pas été une année tranquille, je n'en ferai pas ici le résumé, il est connu de tous et je pense qu'il restera gravé dans nos mémoires !

Le Conseil général a pour le moins été un peu chahuté et chahuteur, certains pourtant d'ordinaire assez calmes ont, comme on dit chez nous, monté les tours. Nous avons donc pu apprécier à diverses reprises la force tranquille de notre président à sa juste valeur !

- une parfaite connaissance des dossiers et de la procédure
- un bon sens du devoir
- un respect total des opinions exprimées
- le respect de tous
- une sympathique gentillesse naturelle
- et le tout couronné d'un brin d'humour assez fin

Voilà l'épithète que le parti socialiste voulait t'offrir !

Mais comme tu n'es pas encore mort, tu te portes même plutôt bien, et que nous te souhaitons tous une très longue carrière, nous n'avons pas gravé cette épithète dans le marbre mais elle figurera néanmoins pour l'éternité dans le procès-verbal de cette Assemblée !

Pour te remercier, le parti socialiste de La Tène pensait t'offrir les œuvres complètes de Karl Marx, en 18 volumes, œuvres originales commentées par François Hollande.

Mais nous étant renseignés avant sur tes orientations politiques, cela ne nous a pas semblé opportun, de plus comme tu l'auras certainement remarqué, le parti socialiste suisse a abandonné le militantisme de lutte des classes depuis le congrès fondateur de Lugano en 1982.

Sachant que tu aimes la bonne chère et les petits coins sympas, nous avons préféré t'offrir des livres plus adaptés au routard de la politique que tu es devenu !

Enfin, Michel, merci pour nous, merci pour tous et encore bravo de la part du parti socialiste ! ».

- Applaudissements -

Le président remercie Alain Maurissen et signale, au risque de déplaire à une partie de cette Assemblée, qu'il a effectivement acheté des ouvrages de Karl Marx lors de son voyage d'études de bac dans l'ex-DDR. Cela était assez intéressant.

Ceci étant, **le président** donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, cher Michel,

Tout au long de cette année, quelque peu mouvementée, tu as su conduire de main de maître les délibérations de notre Conseil général.

Ta personnalité et tes compétences ont su maintenir, au sein de notre Assemblée, la sérénité nécessaire aux débats politiques. Nous t'en remercions !

Permetts-moi de te remettre ce modeste présent. Il s'agit en fait, et pour les deux tiers exactement, d'un produit issu de pinot noir de notre région. ».

- Applaudissements -

Le président signale qu'il est quelque peu ému par tous les compliments reçus ce soir, même s'il a parfois eu quelques petites hésitations. Il est à peu près aussi ému que le premier soir où il a été élu président, il y a une année et cinq jours, puisque c'était le 25 avril de l'année passée. Il avait traversé toute la Suisse depuis Bad Ragaz et il était vite venu tenir cette première Assemblée.

Ce qu'il va retenir, ce ne sont pas les moments de discussions intenses que l'on a eus à propos notamment de la reconstitution du Conseil communal mais plutôt deux moments qu'il qualifie de « magiques ».

Il s'agit tout d'abord du 31 juillet, où il a tenu un petit discours avec Silvia Praz ; cela était fort sympathique et il est toujours très intéressant d'essayer de dire quelque chose de plus ou moins intelligent alors que certains sont en train de boire des bières et d'autres mangent des saucisses. C'était un exercice assez drôle mais il s'était bien amusé avec Silvia.

Il s'était aussi super bien amusé avec Silvia, et là il a eu beaucoup de plaisir, lors de la réception des sportifs méritants où l'on a vu tous ces petits bouts de chou qui venaient recevoir leur petite médaille et cela a été un moment magique ; des petits bouts de chou qui reçoivent une médaille de la commune, cela fait plaisir.

Une fois n'est pas coutume, il s'est dit qu'il allait vous amener un petit quelque chose parce qu'il est de coutume que le président reçoive un petit cadeau de toutes les formations, ce qui fait toujours super plaisir. Alors il s'est dit qu'il n'allait pas venir les mains vides. Vous aurez donc chacun votre petit cadeau. Ce petit cadeau est en fait du chocolat. C'est du chocolat dont il n'ose pas, vous le comprendrez aisément, cité la marque. Petit indice : c'est une maison de réputation internationale, basée en Suisse, à Vevey, et qui a comme symbole un petit nid d'hirondelles ; le nid en anglais est *nest*. Vous aurez des chocolats classiques pour ceux qui aiment les modes de conversations classiques mais également la version « choc » pour ceux qui aiment faire des interventions fracassantes. Mes préférés, devinez lesquels, sont les fameux *Smarties*. Pourquoi ? Parce qu'ils sont de différentes couleurs et de tous les coloris dont on peut trouver dans cet hémicycle. Ils représentent cette diversité qu'il aime bien.

Cela lui a fait beaucoup plaisir d'entendre de vos bouches le fait que oui, il respecte l'avis des autres même s'il ne le partage pas et il a toujours essayé d'en faire quelque chose de bien.

Comme c'est venu d'un membre très sympathique, d'un ancien conseiller fédéral qu'il adore, Adolf Ogi, il n'y a pas de membre de l'UDC ici mais c'est l'UDC qu'il aime bien, il disait finalement à *écouter les autres, surtout quand ils n'ont pas le même avis que vous, on apprend beaucoup de choses*. C'est ce qu'il a fait, il a appris beaucoup de choses en vous entendant et il vous en remercie beaucoup.

Il souhaite beaucoup de plaisir à Sylvie et aux personnes qui vont suivre dans leur tâche, qui est belle, d'arbitrer notre petite Assemblée. Merci !

- Applaudissements -

* * * changement du bureau du Conseil général * * *

La présidente Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) reprend la continuation de la séance et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous avons dès ce soir une nouvelle présidente et première citoyenne en la personne de Sylvie Fassbind-Ducommun.

Mais qui est-elle précisément ?

Je me propose de vous brosser rapidement son portrait afin que vous puissiez mieux situer qui est Sylvie Fassbind-Ducommun.

Sylvie est une cheffe d'entreprise ; elle gère depuis presque 25 ans son étude d'avocat, qui est active dans de nombreux domaines du droit.

Sylvie est une maman et depuis peu une grand-maman. Elle a quatre enfants adultes, dont elle s'est occupée seule depuis plus de 14 ans, ce qui, mis en relation avec la réalisation de ses objectifs professionnels, démontre des talents de gestion et d'organisation peu communs.

Sylvie est aussi une grande voyageuse ; elle est curieuse de découvrir d'autres civilisations, de se confronter avec des modes de vie et des références culturelles différentes. Ainsi ses pas l'ont menée, souvent accompagnée de ses enfants, dans des contrées éloignées et dont le nom évoque l'aventure et le dépaysement, comme le Tadjikistan, le Bouthan, le Yémen et la Sibérie orientale. Elle se repose ici à travers la lecture, le théâtre et le sport.

Finalement, Sylvie est une femme de conviction, en plus de son engagement dans cette Assemblée depuis 2004, elle est également active au Grand Conseil depuis plus de 8 ans. Elle y préside une commission dite des pétitions et grâces qui statue sur les demandes de grâce présentées par des personnes condamnées et sur les pétitions adressées au Grand Conseil. Elle se soucie beaucoup de donner une chance à ceux qui n'en ont pas eue ou qui l'ont perdue, étant précisé que la cause des plus démunis la touche particulièrement et qu'elle souhaite que l'argent investi pour des causes matérielles le soit plutôt pour la formation et le social.

Dans le cadre de ses engagements figure également en bonne place la cause féminine pour laquelle elle s'est notamment investie, par exemple dans le centre de liaison des sociétés féminines, actuellement dissous, la commission cantonale contre la violence faite au sein du couple et l'association contre la violence faite aux femmes.

Sylvie, nous te souhaitons plein succès dans cette nouvelle tâche ! ».

- Applaudissements -

La présidente remercie Gérard Gremaud. Elle signale qu'elle est très heureuse d'être là ce soir, même si c'est un peu un tournus qui la conduit là. Elle est très contente d'être pour une année votre « cheffe ». Elle espère que les débats seront sereins et empreints de respect.

Différents dossiers seront construits dont peut-être celui de la fusion. Elle espère que nous avancerons sereinement dans la politique communale.

4. Rapports de la/des :

- a) **commission réglementaire**
- b) **commission financière**
- c) **commissions de salubrité publique et de police du feu**
- d) **commission des travaux publics et des services industriels**
- e) **commission de l'environnement et du développement durable**
- f) **commission d'urbanisme**
- g) **commission des sites de loisirs et des espaces publics**
- h) **commission des naturalisations et des agrégations**
- i) **commission de circulation, des transports et de l'agglomération**

La parole n'étant pas demandée pour aucun des rapports présentés, **la présidente** en prend acte et remercie leurs rédacteurs, ce qui représente un grand travail.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2013

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule, je serai assez bref car je ne veux pas paraphraser le rapport qui vous est soumis par écrit.

J'aimerais amener un message positif alors que les chiffres pourraient être ou sont plutôt alarmants. La presse a fait écho et a pris comme image des comptes rouge vif (ceci dit en passant : un daltonien voit noir le rouge vif). Rouge vif, oui, parce que le déficit est important, mais on peut y mettre une nuance et une teinte un petit peu plus réjouissantes dans le sens où, comme vous l'aurez remarqué, malgré un déficit présumé selon le budget 2013 de 1.3 million, le déficit a doublé à 2.6 millions. Ceci est expliqué principalement par la participation à l'assainissement de la caisse de pensions *prévoyance.ne* qui a grevé les comptes 2013 de la commune de La Tène pour un montant de 1.9 million. Si l'on additionne 1.3 million prévu au budget et 1.9 million pour *prévoyance.ne*, on arriverait à 3.2 millions de déficit, voire plus. Malgré cela, on a près de 500'000 francs quand même d'amélioration sur le budget global si l'on ne tient pas compte de cette réserve pour *prévoyance.ne*.

Le Conseil communal a été prudent dans la mobilisation de fonds publics à hauteur de sa compétence : 120'000 francs ont été dépensés, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux autres années.

Ces comptes, en soi, ne sont que ce qu'ils sont. Il faut les mettre dans la perspective de ce qu'il va se passer sur le plan financier ces prochaines années, dans un futur plus ou moins proche.

La nouvelle loi sur les finances va fonctionner dans la manière dont on doit tenir les comptes dans une commune ; à l'arrivée de MCH2 p.ex., le plan comptable présentera les différentes lignes des budgets et comptes d'une autre façon.

La péréquation va changer aussi puisqu'une étude est en phase d'être présentée au Grand Conseil prochainement où l'on nous a annoncé qu'une péréquation, selon le projet qui émane de la commission des finances du Canton, pourrait être bénéficiaire pour la commune de La Tène, alors que maintenant, vous l'avez vu dans les comptes, ce sont 5 millions qui sont dépensés chaque année.

Il faut mettre aussi dans la perspective de l'évolution de notre fortune et jusqu'à la fin de cette année-ci, qu'il ne restera plus grand-chose à ce niveau. Nous espérons donc que la

décision que le Conseil général a prise le 20 février d'adapter le coefficient fiscal en l'augmentant de 5 points pourra être validée par les services juridiques de l'Etat puisqu'actuellement deux recours sont pendants.

Voilà en gros ce que je pouvais dire comme introduction à l'ordre du jour, Madame la présidente. ».

La présidente remercie Michel Muster et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

A chaque bouclage comptable ses enseignements.

Avec les comptes 2010, nous enregistrons un deuxième déficit abyssal d'affilée et nous prenons conscience du funeste amenuisement de notre fortune.

Les comptes 2011 et 2012 nous rappelaient ce à quoi devaient ressembler des finances saines avec une capacité d'autofinancement suffisante et un endettement stabilisé.

Les comptes 2013 apportent bien évidemment leur lot de leçons.

D'emblée, votre commission souligne que le patient est tout au plus convalescent. Intubé de partout, porté par différents mécanismes artificiels, il ne tient pas sur ses jambes. Pour y parvenir, la correction de notre fiscalité votée en février dernier reste indispensable. Mais ça, nous nous en doutions ou du moins la majorité qualifiée d'entre nous.

Le compte de fonctionnement nous apporte quelques bonnes surprises. Hormis les charges extraordinaires de *prévoyance.ne*, qui sont je le rappelle de 1'880'000 francs, et hormis la subvention extraordinaire attribuée au GASL de 95'000 francs, le déficit s'est réduit par rapport au budget de plus de 1 million de francs pour se monter finalement à un peu plus de 700'000 francs. Cela s'explique essentiellement par une amélioration conjoncturelle et par des dépenses plus faibles qu'escompté. Cela représente une bonne synthèse de l'effort structurel à réaliser pour permettre au patient de quitter son lit et cela correspond assez précisément à 5 points d'impôts. N'en déplaise une fois de plus aux recourants, qu'ils soient mal informés, mal intentionnés ou pire peut-être, mauvais joueurs.

Au chapitre des recettes, votre commission relève deux bonnes nouvelles. Le rendement de l'impôt global des personnes physiques s'améliore de 1.4% par rapport à 2012 et totalise plus de 9'400'000 francs malgré les correctifs apportés à l'assiette de taxation. Abstraction faite des calculs complexes liés au fonds de répartition des personnes morales et aux mécanismes de récupérations d'une année sur l'autre, le rendement de l'impôt des entreprises lui progresse de plus de 3% par rapport à 2012 et il atteint désormais 3'380'000 francs. C'est l'illustration d'une situation conjoncturelle en reprise comme évoqué à l'instant.

Côté dépenses, plusieurs comptes présentent un résultat sensiblement inférieur au budget. L'accueil pré- et parascolaire nous coûte 267'000 francs de moins que planifié. C'est un écart de 46% tout de même. L'entretien des routes et de l'éclairage public se révèle 69'000 francs moins onéreux soit une différence de 53%. Le ramassage des déchets est lui aussi moins cher de 75'000 francs soit 30% de rabais. Si ces nouvelles sont bonnes, elles posent toutefois la question de la qualité de nos bases de planification. D'autant qu'il s'agit de rubriques pour lesquelles nous ne dépendons pas d'entités supra-communales et pour lesquelles nous pouvons supposer avoir une certaine maîtrise sur la projection et sur le résultat final. Or, une planification de qualité est indispensable à la prise de décisions raisonnées, au plus juste et dans l'intérêt de nos concitoyens. Votre commission espère vivement, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, que ces écarts se resserreront à l'avenir afin d'assurer un pilotage plus précis du navire communal.

Au final, notre capacité d'autofinancement reste préoccupante. Elle passe de 1'600'000 francs en 2011 à 1'085'000 francs en 2012 et aujourd'hui à 755'000 francs au terme de l'exercice 2013. Ce n'est clairement plus un niveau acceptable. Nul besoin d'une formation approfondie en finances pour s'en rendre compte.

L'activité d'investissement, elle, reprend des couleurs. Après des exercices 2009 et 2010 durant lesquels nous n'avons pour ainsi dire rien entrepris, puis des exercices 2011 et 2012, où nous avons dépensé en moyenne 900'000 francs, nous avons procédé en 2013 à plus de 2'000'000 de francs de dépenses pour les projets que vous connaissez. Si ce niveau est réjouissant, ses modalités de financement le sont moins. Seul le 35% de ce montant a été autofinancé, ce qui nécessite un recours conséquent à l'emprunt.

Logiquement, notre dette reprend l'ascenseur et se monte désormais, pour la part qui nous incombe, à 23'570'000 francs en termes bruts et 10'637'000 francs si on prend la peine d'en déduire notre patrimoine financier, les avances faites pour le fonds de répartition des personnes morales et notre trésorerie. La dette par habitant se monte ainsi à un peu moins de 5'000 francs en termes bruts et à un peu plus de 2'000 francs en termes nets. Cela reste des dimensions raisonnables si l'on a pris le temps d'équilibrer le compte de fonctionnement.

Au moment de conclure, votre commission est prête à se réjouir. Si tant est que l'augmentation de notre fiscalité s'impose, nous sommes sur le point de pouvoir assumer les prestations que nous avons souhaité maintenir. Et si la qualité de notre planification s'améliore, nous aurons la possibilité de conduire encore plus finement notre navire vers sa prochaine destination.

Par conséquent, à l'unanimité et avec ses remerciements appuyés au Conseil communal et à l'administration pour le travail accompli, votre commission vous invite à accepter les comptes qui vous sont soumis ce soir. ».

La présidente remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le résultat de l'exercice 2013 peut se résumer en deux données très simples :

- premièrement un excédent de charges de 2.6 millions
- et deuxièmement une fortune qui diminue de 50%, passant de 5.8 à 2.7 millions

Ces données ne surprennent pas ceux qui ont suivi attentivement l'évolution des finances de notre commune car elles ne font que refléter l'important déséquilibre structurel entre les revenus et les charges de notre commune.

Comme le montre assez clairement le rapport, l'origine du problème n'est pas la gestion du ménage communal par notre Exécutif et notre administration. Le déséquilibre cité est lié aux investissements décidés par cette Assemblée et aussi pour une bonne part aux décisions prises soit au niveau du Canton (péréquation, réforme de la fiscalité), soit par la population directement (référendums sur des projets et sur le coefficient fiscal).

Concernant les décisions prises au niveau du Canton, gageons que les Laténiens nous représentant au Grand Conseil s'attacheront à faire en sorte que l'injuste calcul de la péréquation qui nous pénalise depuis si longtemps soit révisé en un système plus équitable.

Concernant les décisions prises par la population, elles jouent naturellement aussi un rôle non-négligeable dans la situation actuelle. Nous avons été récemment mis au courant par le Conseil communal des dernières difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans nos efforts pour rétablir une situation financière gérable. Certains persistent, par opportunisme politique, à vouloir faire croire à la population que la commune pourra un jour raser gratis. Nous sommes pour notre part persuadés que cette attitude ne mène nulle part et préférons assumer la tâche que la population nous a donnée, à savoir gérer la commune au mieux de ses intérêts.

Le groupe socialiste acceptera les comptes 2013. Merci Madame la présidente. ».

La présidente remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Jean Claude Wäfler** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est hélas sans surprise que l'ELT, lors de sa séance de préparation de ce soir, a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif aux comptes 2013.

En effet, la couleur rouge vive prévue au budget a été confirmée dans les faits, toutefois avec une légère nuance de ton, puisque l'excédent des charges s'est élevé à 2.7 au lieu de 3.2 millions de francs. Le faible niveau d'investissement effectif de 2.145 millions, soit environ le tiers de ce qui avait été projeté en est une des conséquences. Mais tant notre douloureuse contribution à la péréquation intercommunale de 5.4 millions, soit 0.4 million de plus que ce qui a été budgété, que l'assainissement de *prévoyance.ne*, qui décidément porte bien mal son nom, d'un montant de 1.9 million pour 2013, le tout couplé à une inadéquation de notre coefficient fiscal à notre réalité économique et financière communale, ont continué d'éroder notre maigre fortune restante, pour presque toucher le fond, puisqu'il n'en reste plus que 2.9 millions au 31.12.2013 !

A cela s'ajoute une dette croissante qui désormais passe la barre des 40 millions de francs. Seule la très légère augmentation du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques brille comme une toute petite étoile, perdue dans l'immensité du ciel vide et sombre de notre situation financière catastrophique.

Que faut-il donc pour qu'il y ait enfin concordance entre la population laténienne et ses autorités politiques, afin que nous ayons ensemble la ferme volonté d'agir et le courage d'assumer nos responsabilités, aujourd'hui et pour notre futur ?

Dans ce contexte difficile, qui a encore été exacerbé par les tristes et regrettables affaires politiques que nous avons vécues l'an passé, l'Exécutif et l'administration ont néanmoins bien géré le ménage communal en 2013 et l'ELT leur exprime ici ses sincères remerciements et soutient la demande d'approbation du rapport des comptes 2013, établi par le Conseil communal. Je vous remercie de votre attention. ».

La présidente remercie Jean-Claude Wäfler et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

A la lecture des comptes 2013, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien sont passés par toutes sortes d'états. A commencer par fatigués. Fatigués de rappeler qu'il est nécessaire d'adapter la taxe d'épuration alors que la réserve est désormais épuisée.

Ecœurés aussi de se retrouver une fois de plus au bout de la chaîne d'un Canton prompt au report ainsi que de syndicats et d'associations intercommunales plutôt dispendieux.

Surpris que certaines enveloppes réputées maîtrisables ne l'aient pas été au moment de leur planification.

Impatients aussi de voir la fiscalité adaptée avec mesure pour redonner de l'élan à nos projets.

Courroucés d'apprendre que le chemin judiciaire a été choisi par les perdants du 20 février au moment de contester une hausse d'impôts qu'ils avaient soutenue lorsqu'elle était 40% plus élevée que finalement votée avec le budget 2014.

Ravis de retrouver de la mesure dans les dépenses du Conseil communal hors du cadre budgétaire.

Enfin, heureux des quelques bonnes surprises qui nous permettent d'atterrir sur une capacité d'autofinancement un peu moins exsangue qu'escompté.

Malgré ses états d'âmes à géométrie variable, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien accepteront à une très large majorité les comptes qui nous sont soumis ce soir. Ils remercient tant l'administration que le Conseil communal pour le travail accompli. ».

La présidente remercie Nicolas Krügel et propose de passer maintenant en détail les comptes, cahier par cahier, puisque tout le monde accepte d'entrer en matière.

La parole n'étant pas demandée suite au passage en revue des différents cahiers, l'arrêté du Conseil général concernant l'approbation des comptes 2013 de la commune de La Tène est adopté avec une abstention.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est avec satisfaction que nous enregistrons l'acceptation de ces comptes. C'est toujours un moment d'examen, de bilans, pour le Conseil communal et l'administration que de présenter ces comptes et je ne peux que me réjouir au nom du Conseil communal et de l'administration de la confiance que vous nous témoignez. Merci beaucoup ! ».

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport et l'arrêté y relatif sont la suite logique à une demande qui avait été faite par voie de motion dans votre hémicycle pour que les conseillers généraux qui siègent dans les différentes assemblées générales des sociétés anonymes auxquelles la commune de La Tène prend part et il était logique que ces personnes soient défrayées pour leur dévouement et leur représentation, si bien que nous avons dû adapter le règlement sur les jetons de présence que la commune avait adopté au début de La Tène.

Un rajout a donc été fait (rien d'autre n'a changé) comme quoi les conseillers généraux qui participent à des assemblées générales peuvent toucher des jetons de présence et des vacations.

En fait, cela aura une très faible incidence sur les comptes communaux puisque jusqu'alors c'était des conseillers communaux qui allaient à ces séances et maintenant ce sont des conseillers généraux ; ce n'est qu'un report d'argent même s'il pourrait peut-être y avoir quelques petites sommes supplémentaires qui apparaîtront mais cela se montera presque à rien du tout.

Dès lors, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter cet arrêté pour que tout le monde soit reconnu dans son travail comme de juste. ».

La présidente remercie Michel Muster et donne la parole à **Michel Planas** (ELT), aucune commission ne désirant s'exprimer.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à la proposition d'amendement du règlement général de commune du 25 avril 2013, il est aujourd'hui nécessaire de régulariser la situation.

Le rapport du Conseil communal qui nous est présenté ce jour va dans ce sens. C'est donc à l'unanimité que l'Entente de La Tène l'a accepté lors de sa séance de préparation. ».

La présidente remercie Michel Planas et donne la parole à **Jan Homberger** (GCD-PDC).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance d'hier soir, les partis PDC et PLR ont pris connaissance du rapport et de l'arrêté concernant les jetons de présence.

Sans surprise, l'ensemble des membres présents a accepté l'arrêté correspondant à l'amendement du PLR à la base du rapport. Merci ! ».

La présidente remercie Jan Homberger et donne la parole à **Belul Bajrami** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les jetons des présences, vacations des membres des autorités communales.

La nouvelle réglementation sur les jetons de présence des représentants de la commune aux assemblées générales des personnes morales dont la commune est actionnaire ne fait aucune incidence dans le budget communal, mais au contraire une petite économie, peut-être, vu que les représentants du Conseil général toucheront moins que les conseillers communaux.

Le groupe socialiste, dans sa séance de préparation du Conseil général, accepte à l'unanimité le rapport. Merci Madame la présidente. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente**, vu que l'entrée en matière n'est pas contestée, met au vote l'arrêté du Conseil général concernant les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales qui est adopté à l'unanimité des membres votants.

7. Motions et propositions

Néant.

8. Questions du parti Libéral-Radical de La Tène relatives au gazoduc du canal de la Thielle

Lors de la présentation du plan spécial « Derrière-le-Château », à titre de prélude à la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 12 décembre 2013, le Conseil général a appris, de la bouche du service cantonal de l'aménagement du territoire, que dans un rayon de 60 mètres autour du gazoduc qui se trouve actuellement enfoui dans le canal de La Thielle, il y aurait, en cas d'accident, une certitude de mort. Cette nouvelle réalité découle de la révision de l'OPAM et de ses critères d'évaluation de la dangerosité des gazoducs.

Le parti Libéral-Radical de La Tène estime que cette situation n'est absolument pas normale et que des mesures doivent être mises en œuvre pour préserver la vie, la santé et les biens de nos concitoyens.

Lors de la séance précitée, nous avons également été indignés d'apprendre que cette situation avait aussi pour effet de dévaloriser notablement la parcelle communale, en la rendant de fait inconstructible sur une portion importante du terrain jouxtant le canal.

Dans ce contexte, nous souhaitons que le Conseil communal prenne toutes les mesures utiles à faire réduire les risques liés à ce gazoduc à un seuil de tolérance acceptable. De notre point de vue, ces mesures sont à prendre en charge par le responsable de cette nouvelle situation, à savoir le propriétaire et-ou l'exploitant de ce gazoduc.

Afin de mesurer l'état d'avancement de ce dossier, le parti Libéral-Radical invite le Conseil communal à répondre aux questions suivantes :

- *Depuis la séance du Conseil général du 12 décembre 2013, qu'a entrepris le Conseil communal pour obtenir une indemnité du propriétaire et-ou de l'exploitant du gazoduc afin de compenser financièrement les surfaces devenues non-constructibles sur le terrain jusqu'ici constructible des bords de La Thielle ?*
- *Afin de réduire les risques liés à ce gazoduc pour les habitants de la commune, quelles mesures le Conseil communal va-t-il exiger du propriétaire et-ou de l'exploitant du gazoduc ?*

Très intéressés à lire ou entendre l'Exécutif sur cet aspect, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, l'expression de notre considération distinguée.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule, il s'agit ici de préciser que la problématique liée au gazoduc du canal de La Thielle ne constitue pas un élément nouveau dans ce périmètre du domaine communal de Derrière-le-Château.

En effet, cette conduite de gaz a été construite il y a déjà quelques années. Elle alimente, comme vous le savez, les zones d'activités industrielles de Cornaux (centrale électrique et Juracime) et celle de Cressier (notamment la raffinerie). Seuls les critères d'évaluation plus exigeants en matière de mesures de sécurité des conduites de transport de combustibles ont changé.

Affirmer que ces éléments sont parvenus aux oreilles du groupe PLRT par le service de l'aménagement du territoire, ce qui pourrait, vous le conviendrez, être interprété comme un comportement plutôt léger de la part de l'Exécutif dans la conduite de ce dossier, constitue une certaine forme d'abus de langage. En effet, la problématique a été abordée sérieusement dans les différents documents de sanction du plan spécial Derrière-le-Château, soumis à votre Autorité le 12 décembre 2013. Or le projet proposé, n'ayant pas passé le cap des débats, a été mis en « veilleuse ». Le Conseil communal ayant été ainsi prié de revenir avec plus d'éléments pouvant expliquer la situation particulière induite par la révision de l'OPAM.

Il sied de rappeler que l'installation à proprement parler, n'a pas subi de changement en termes techniques. Son utilisation est sans doute encore conforme à sa conception. Il sied également de rappeler que ni le plan d'aménagement local de Thielle-Wavre (à l'époque), ni le plan de quartier Derrière-le-Château n'abordent la question ou plus spécifiquement les problèmes de sécurité en lien avec la conduite de gaz dans La Thielle, si ce n'est les critères de sécurité qui ont prévalu dans le passé. La situation actuelle est bel et bien une conséquence du changement des règles du jeu, entendez par là : la révision de l'OPAM qui fixe des critères d'évaluation plus exigeants en matière de conduites de transport de combustibles.

Le gazoduc en question n'est donc pas une particularité laténienne et ne constitue en l'état pas une curiosité nationale...

Reste qu'effectivement la dangerosité de cette installation doit être appréhendée avec sérieux et sous un nouvel angle.

En réponse à la première question (dans l'ordre posé par les auteurs), le Conseil communal s'est immédiatement attelé à la tâche après le refus de votre Autorité d'entrer en matière sur le plan spécial Derrière-le-Château, lors de votre séance du 12 décembre 2013.

D'entente et en collaboration avec l'administration, le service technique et le promoteur, le Conseil communal a entrepris les actions suivantes :

- mise sur pied d'une séance de debriefing à mi-décembre 2013, afin de déterminer les actions à entreprendre sur la base des remarques formulées par votre Autorité, plus particulièrement sur la question ou pas de l'existence dans la loi d'une notion d'expropriation dans ce cas de figure et en corollaire l'indemnisation y relative. Par ailleurs, et ceci aussi sur la base des remarques de votre Autorité, celles-ci d'ordre plutôt urbanistique et sociologique, le Conseil communal a sollicité le promoteur pour une étude de marché sur les possibilités, respectivement les chances de succès immobilier en fonction de la typologie et du prix final par unité construite dans ce secteur de Derrière-le-Château
- afin de savoir s'il pouvait être considéré que la commune subit une sorte d'expropriation suite au changement des critères d'évaluation dans le cadre de l'OPAM, le Conseil communal a mandaté un juriste. Il lui a été demandé, dans un premier temps, d'explorer les dispositions légales en la matière et les éventuelles clauses et conditions fixées par la loi pour une indemnité y relative
- le résultat de l'étude de marché, commandée auprès de trois spécialistes dans le domaine immobilier, est parvenu au Conseil communal au mois de mars. Elle confirme

par ailleurs la justesse du dimensionnement des constructions (prix / dimension) retenu dans le plan spécial

- les premières conclusions du juriste sont arrivées dans le même temps au Conseil communal. Celles-ci n'ont en l'état pas permis de déterminer avec précision si la commune pouvait ou non entreprendre une procédure contre UNIGAZ, plus particulièrement si elle avait des chances de gagner une telle procédure. En effet, ce cas de figure évolue dans un environnement qualifié d'exploratoire, puisqu'aucune référence n'existe à ce jour au niveau des jurisprudences, respectivement les juges n'ont-ils pas encore tranché sur une telle affaire. On comprend donc bien qu'il s'agisse de progresser méticuleusement et d'aborder chaque étape avec raison
- à ce jour, un contact avec UNIGAZ a été établi. Les premières discussions peuvent être considérées comme ouvertes et constructives. En effet, des solutions positives sont pour le moins ressorties de ce premier contact. Il a par ailleurs été convenu que l'échange d'informations, respectivement l'exécution des tâches de part et d'autre, serait fait dans des délais raisonnables. Suite à cette première rencontre, il a été convenu que le résultat des mesures constructives proposées par UNIGAZ sur le gazoduc, mesures qui doivent être intégrées dans les critères d'évaluation et analysées, serait rendu dans un délai de 3 à 4 semaines ; cette rencontre a eu lieu dernièrement
- les mesures constructives proposées par UNIGAZ pourraient permettre de réduire plus ou moins fortement la distance de sécurité au gazoduc, en cas de résultats positifs sur la base de la nouvelle analyse de risque

En conclusion de cette première partie, il est à ce jour trop tôt pour affirmer si oui ou non une procédure d'expropriation peut être considérée légalement. Par contre, un premier pas vers des actions constructives a été franchi.

S'agissant de la deuxième question, une grosse partie de la réponse se trouve dans l'exposé ci-avant.

Il faut toutefois préciser que l'enjeu pour la commune est important. Il est par conséquent primordial que les discussions en cours avec UNIGAZ soient et restent positives, le Conseil communal adoptera une attitude ouverte permettant d'aboutir à des solutions acceptables par toutes les parties. Il serait faux de penser que la commune puisse ainsi exiger ou imposer des mesures irréalisables pour UNIGAZ, ou contre sa volonté. Encore une fois les relations entre le Conseil communal et UNIGAZ sont excellentes. Il va sans dire que le Conseil communal veille au grain et qu'il mettra tout en œuvre pour aboutir à des solutions acceptables.

En conclusion, le Conseil communal attire l'attention de votre Autorité qu'il s'agira qu'elle prenne, à un certain moment, ses responsabilités. En effet, il serait contre-productif de lier deux démarches différentes dans un même périmètre et dans un même planning. Peut-être faudra-t-il que votre Autorité décide le moment venu de (soit) :

- prendre acte que les deux procédures : l'aménagement de la partie constructible et la procédure en cours avec UNIGAZ soient séparées. Autrement dit de ne vendre plus que la partie constructible et ensuite appliquer le plan de quartier actuel sur cette partie constructible
- ou d'accepter le plan spécial comme proposé le 12 décembre 2013, dans lequel le promoteur, je vous le rappelle, s'engage à acheter le terrain tel que prévu, y compris la partie devenue non constructible et sans perte financière pour la commune
- ou d'arrêter toute démarche d'aménagement sur ce périmètre et de poursuivre une procédure contre UNIGAZ, pour enfin vendre le terrain une fois l'issue de la procédure connue. Il faudra malgré tout songer à rembourser les frais d'étude du promoteur, engagés à ce jour

Dans tous les cas, un rapport dans ce sens, avec les précisions encore pendantes, devrait être soumis à votre Autorité lors de la séance agendée au mois de juin prochain. ».

9. Question de Sylvie Fassbind-Ducommun intitulée « Gare à la Gare »

La commune a entrepris un réaménagement de la rue de la Gare.

La Gare est la carte de visite d'une localité. Or, actuellement, son aménagement souterrain laisse fortement à désirer.

Ne serait-il pas possible de peindre ses murs et son tunnel d'accès pour lui donner une apparence plus accueillante ? On pourrait aussi concevoir de requérir l'intervention des jeunes de la commune, via le Troglodyte, pour égayer ces lieux.

Quelle est la position du Conseil communal sur cette question ?

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je rappelle que la commune n'est pas propriétaire de ce sous-voies mais il lui incombe l'entretien. Le propriétaire, BLS, sera rencontré prochainement pour discuter de cette question et d'autres liées à la rénovation de la gare.

Je vous prie donc d'attendre la réponse définitive le 12 juin. Merci ! ».

10. Question écrite de Pascal Vaucher concernant le financement de la passerelle de mobilité douce (nouveau point)

Lors de la soirée d'information concernant les finances publiques du jeudi 13 mars 2014, organisée par le Conseil communal, plusieurs citoyens se sont exprimés au sujet du coût de la passerelle et de son financement.

En effet, la construction des giratoires aux abords de Marin-Centre ainsi que l'élargissement de l'autoroute (avec les pistes bidirectionnelles pour relier Manor et Jumbo) rendent la circulation des cyclistes et des piétons extrêmement difficiles. Cela nous a conduits à voter la construction d'une passerelle enjambant l'autoroute, pour faciliter et sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes (en particulier, des enfants de Wavre devant se rendre à l'école de Marin).

Etant donné l'effort fiscal demandé à la population de la commune de La Tène et les difficultés financières actuelles de notre commune, il nous paraît juste que les entreprises qui bénéficient des infrastructures routières mises en place participent également aux dépenses occasionnées par ces travaux, notamment cette passerelle.

Le Conseil communal a-t-il exploré toutes les possibilités de subventionnement tant cantonal que fédéral ?

Le Conseil communal a-t-il approché les principales entreprises de notre commune ?

Le Conseil communal a-t-il envisagé de contacter des Clubs Services ?

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Vu que dans le règlement de commune, on est tenu de répondre brièvement, je vous réponds : oui, oui, non.

Je m'explique : subventionnement pour la passerelle ; au niveau cantonal, on ne touchera pas de subvention mais au niveau fédéral oui. Je vous rappelle que l'OFROU nous donnera, sur des millions, ce qu'il restera après la déduction des travaux entrepris mais on ne sait pas encore combien (probablement entre 300'000 et 500'000 francs). Quelque chose tombera donc dans la caisse communale pour la construction de la passerelle.

Est-ce que nous avons entrepris des démarches auprès des entreprises ? Oui, l'année dernière, on a commencé à discuter avec une des entreprises sur le site, qui est entrée en matière et on est en train de négocier ce qu'elle peut faire car il s'agit d'un ouvrage de l'autoroute et on est très limité sur tout ce qui est publicité mais on a probablement trouvé le

moyen de faire quelque chose. Cette entreprise donnera une certaine participation à la caisse communale.

Concernant les Clubs Services, nous ne les avons pas rencontrés puisque l'on était dans une démarche avec cette entreprise et que l'on ne peut vendre quelque chose 3 ou 4 fois. ».

11. Interpellations et autres questions (ancien point 10)

Néant.

12. Lettres et pétitions (ancien point 11)

Néant.

13. a) Communications du Conseil communal (ancien point 12)

Michel Muster signale que nous aurons cinq communications à faire, respectivement par Silvia Praz, Martin Eugster et lui-même.

Silvia Praz signale qu'en octobre 2013, votre Autorité a décidé d'adapter les tarifs du camping. Aujourd'hui, elle peut confirmer que tous les contrats ont été retournés signés. Cette affaire est donc réglée.

Silvia Praz a le plaisir de vous rappeler la réception officielle d'Eric Flury en tant que président du Grand Conseil, selon toute probabilité ; cette manifestation aura lieu le 27 mai prochain. Elle débutera avec un cortège, qui passera par la route de Chevalereux, puis les rues de la Gare, Auguste-Bachelin et des Tertres, pour se terminer ici dans le préau des écoles. Vous êtes tous, ainsi que la population, conviés à un apéritif républicain.

Martin Eugster signale que l'on a fait techniquement tout ce qui était possible pour la sonorisation de cette salle. On a acheté 2 nouveaux micros sans fil et 2 autres haut-parleurs, situés juste en-dessus de vous. Le technicien, Monsieur Beuchat, est présent ce soir pour tout ce qui du réglage. Maintenant, c'est à vous de parler correctement dans les micros... Techniquement, on a fait ce que l'on pouvait.

Martin Eugster signale que certains d'entre vous sont au courant que nous avons eu des problèmes avec la hauteur de la passerelle. Le premier projet à 5 mètres n'a pas eu l'aval du SAT. On a dû monter à 5.30 mètres, on a déposé de nouveaux plans et on attend une réponse du SAT la semaine prochaine pour le permis de construction. Jusqu'ici, nous n'avons rien perdu financièrement et dans la planification du temps ; rien n'a été stoppé, seuls quelques intervenants ont subi des dommages.

Michel Muster signale que, tout à l'heure, votre Autorité a recomposé son bureau. Il est à même de pouvoir vous communiquer la composition du bureau du Conseil communal, à partir de demain, 1^{er} mai :

Président	Martin Eugster
Vice-président	Daniel Rotsch
Secrétaire	Silvia Praz
Vice-secrétaire	Yannick Butin
Membre	Michel Muster

Nous avons tout simplement mis en application le schéma habituel, dans le sens que l'on connaît.

b) Communications du bureau du Conseil général

La présidente annonce la naissance d'Alexandre, qui est le fils de Malissa Tomic, responsable d'exploitation. Bienvenue au bébé !

- Applaudissements -

14. Divers (ancien point 13)

La présidente donne la parole à **Eric Flury** (PSLT).

« Madame la présidente, chers collègues,

C'est avec une émotion certaine que j'ai déposé aujourd'hui-même à la présidence du Conseil général ma démission de cette noble Assemblée. Vous imaginez bien que celle-ci n'est motivée que par la nécessité qui m'incombe pour l'année prochaine de pouvoir couvrir toutes ces charges qui très probablement me seront attribuées et de pouvoir finalement pouvoir libérer le plus de soirées possible.

Si je prends la parole ce soir, ce n'est pas juste pour vous annoncer cela. J'aimerais de manière très très sincère tous vous remercier de la richesse des débats que nous avons pu avoir, que ce soit ici en plénum, dans les diverses commissions dans lesquelles nous avons siégé ensemble ou alors parfois sur les pas-de-porte également (vous savez que ce sont des lieux où il se fait beaucoup de politique en général).

J'aurai le plaisir également de partager encore un verre avec vous !

J'annonce aussi que je ne disparaîtrai pas complètement et qu'il y aura toujours encore possibilité d'échanger des idées avec moi et si vous ne voulez pas le faire, c'est moi qui viendrai vers vous, c'est évident... mais je suis obligé de quitter le Conseil général, en tout cas jusqu'aux prochaines élections.

Merci beaucoup, j'ai eu beaucoup de plaisir d'être avec vous et continuez comme vous l'avez fait !

- Applaudissements -

La présidente remercie Eric Flury et tient à préciser que lorsqu'elle est arrivée il y a 10 ans dans cette commune, c'est lui qui l'a accueillie au sein du parti socialiste.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente clôt la séance à 20 h 35.**

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

H. Hoffmann